

Case
FRC
6236

# L'ORDRE, LA MARCHE,

## *ET LES CÉRÉMONIES*

## QUI S'OBSERVERONT

## DANS LA FÊTE NATIONALE,

## A Paris.

*Qui ſera célébrée au* Champ de Mars, *à l'occaſion du* PACTE FÉDÉRATIF, *formé par toutes les Gardes-Nationales & les Troupes de Ligne du Royaume, le* 14 *Juillet* 1790, *jour de l'Anniverſaire de la priſe de la* BASTILLE.

---

UNE Fête Nationale ſe prépare, l'anniverſaire de la journée du 14 Juillet 1789 va voir célébrer le plus majeſtueux, comme le plus impoſant ſpectacle qui, jamais, ait été donné dans l'Univers.

25 millions d'hommes, devenus libres, vont



M+W 11611

réunir par leurs Repréſentans pour faire un Pacte Fédératif d'union, de patriotiſme, de civiſme; ils vont jurer, ſur l'autel de la liberté, de ſoutenir & de défendre la premiere Conſtitution d'un Empire que la philoſophie ait dicté aux hommes, & qui, nous oſons l'aſſurer pour l'honneur de la France & de Paris en particulier, deviendra la Conſtitution de l'Univers.

Voici les détails de cette Fête, tels qu'ils ſeront exécutés.

« MM. les Députès ſont invités à ſe rendre à Paris, au plus tard pour le 12 Juillet. Dès qu'ils ſeront arrivés, ils voudront bien ſe préſenter à l'Hôtel de la Mairie, au Bureau de la Confédération, pour y faire vérifier leurs pouvoirs; ils y recevront une carte portant ces mots : *Confédération Nationale.* Les Députés des Diſtricts qui voudraient faire parvenir quelques obſervations, les adreſſeront à l'Hôtel de la Mairie, ſous le couvert de M. le Maire de Paris, en diſtinguant leurs lettres par ces mots placés en tête, *Confédération Nationole.*

« La veille de la cérémonie, MM. les Députés ſeront invités, par une proclamation, à ſe raſſembler dans le lieu qui ſera déſigné. On y fera l'appel des Diſtricts, qui ſe réuniront, pour repréſenter leurs Départemens reſpectifs, d'où il réſultera quatre-vingt trois Diviſions; chacune de ces Diviſions ſera diſtinguée par une bannière portant le nom de ſon Département. La Commune de Paris fera préparer à cet effet quatre-vingt-trois bannières uniformes: elles ſeront portées à la cérémonie par MM. les Députés, qui


THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

déposeront, à leur retour, dans le Chef-lieu de leurs Départemens, pour y servir de monument & de gage de la sainte alliance contractée par tous les Français, pour y être portée dans les revues générales, & à la cérémonie du Pacte Fédératif, qui se renouvellera tous les ans, à la même époque, dans chaque Departement.

» Cette époque demeurera fixée au 14 Juillet, jour mémorable auquel la France a reconquis sa liberté. »

MM. les Députés des Troupes de ligne auront, à leur tête, une oriflamme, qui restera déposée dans la salle de l'Assemblée Nationale.

» Tous les Citoyens du Royaume voudront sans doute s'unir personnellement au Pacte auguste & solemnel, que la Nation va contracter. Ce sera le 14 Juillet, à l'heure précise de midi, que le signal de la cérémonie sera donné à Paris. La Commune de Paris invite toutes les Municipalités du Royaume, à rassembler le même jour, à la même heure, leurs Communes respectives, conjointement avec les Troupes de ligne, qui se trouveront dans leurs arrondissemens, afin que le Pacte Fédératif soit prononcé de concert, & au même instant, par tous les Habitans, & dans toutes les parties de cet Empire. »

Le premier soin des Députés de la Commune de Paris a été de faire parvenir le plus promptement possible leur adresse, leurs instructions, & sur-tout les Décrets de l'Assemblée Nationale.

Ils ont fait des envois directs pour les Districts & les Municipalités.

MM. les Ministres de la Guerre & de la Marine ont adressé les ordres du Roi les plus positifs, pour ainsi dire, dans les 24 heures de la sanction du Roi.

Depuis, les Députés de la Commune se sont occupés de tous les accessoires de la fête.

D'une voix unanime, il a été voté une médaille. M. Duvivier, Graveur général des médailles de France, a offert gratuitement ses soins & ses talens. Des applaudissemens universels ont accueilli la générosité patriotique de M. Duvivier, déjà connue par plusieurs médailles gratuites, supérieurement exécutées, qui sont en même tems la gloire de l'Artiste, & des Héros qu'il immortalise, & la consolation des bons Citoyens, dont elles font oublier les maux passés.

La médaille représentera deux mains droites qui s'unissent, & embrassent une pique surmontée du bonnet de la liberté, avec cette devise, *pour la Constitution & la Liberté*: sur les revers, *Confédération Nationale* avec cette Exergue, *à Paris XIV Juillet*, *M. D. C. C. XC.*

Il sera distribué une médaille en bronze à chacun de tous MM. les Députés.

A l'égard des ornemens de la fête, nous devons les publier, & nous les publions avec joie; le patriotisme de tous les Artistes est inexprimable. Un arrêté fondamental des Députés de la Commune de Paris avait décidé solemnellement que l'*économie* & la *simplicité*, les

plus grandes, feraient la bafe de l'ordonnance entière de la Fête. Les Artiftes les plus célèbres ont fait plier leur génie, pour fe prêter entièrement à la rigueur de l'Arrêté. Des plans de toute efpèce ont été mis fous les yeux des Députés. Tous ont été difcutés & applaudis. Les circonftances ont heureufement permis qu'en prenant, pour ainfi dire, une idée de chacun, on ait fait un tout, un enfemble, qui, fans aucune difcordance, préfentera, à ce que l'on efpère, le plus de perfection poffible.

C'eft ainfi que les Députés de la Commune de Paris, après avoir rendu toute juftice au zèle des Artiftes, ont auffi impérieufement voulu que le travail fût réparti également entre les Citoyens de leurs Diftricts, qui les ont honorés de leur confiance. Une proclamation des Députés invitera les differens Diftricts ou Sections de Paris à faire, chacun dans leur fein, un choix convenable & proportionné des Entrepreneurs & des Ouvriers néceffaires pour l'exécution de la Fête.

Les Députés de la Commune ont arrêté d'abord, que le Champ de Mars, qui fe trouve placé entre les bâtimens de l'Ecole Royale Militaire & la rivière de Seine, ferait préféré, comme leur paraiffant le lieu le plus propre, à raifon de fon étendue, & de la fymétrie de fon local, pour célèbrer la Fête du Peuple Français, la Fête de la Nation entière.

Un Cirque de quatre cens foixante-cinq toifes de long, fur cent foixante cinq toifes de large, le Cirque de forme culaire du

côté de l'Ecole Militaire, & quarré du côté de la rivière : trois rangs de gradins en emphitéâtre, dans tout le pourtour : le Cirque excavé pour ne pas masquer la vue des allées qui entourent le Champ de Mars : un arc de triomphe de vingt-quatre toises de face, servant d'entrée du côté de la rivière : un amphithéâtre, avec deux parties demi-circulaires, adossé au grand bâtiment de l'Ecole Militaire, dominant sur le Cirque, destiné pour le Roi, l'Assemblée Nationale, les Ambassadeurs, & les invités à la fête. Au milieu du Cirque, un autel civique de cent-huit toises de circonférence, dont le stylobate, ou soubassement, contiendra le Doyen d'âge des Députés de chacun des quatre-vingt-trois Départemens, ainsi que des Troupes de ligne de terre & de mer : tous ces Députés, distribués en quatre-vingt-trois pelottons, sur l'arêne du Cirque, ayant leurs drapeaux, leurs bannières, & leur oriflamme : les Citoyens qui se placeront sur les gradins du Cirque, invités à paraître en uniforme, sur le rang supérieur, & à céder le rang du milieu à des femmes habillées en blanc ; & parées de rubans aux couleurs de la Nation : trente tentes, de chaque côté, derrière le Cirque, destinées pour un repas champêtre, que les soixante bataillons de la Garde Nationale de Paris doivent donner, après la fête, aux Députés des quatre-vingt-trois Départemens, ainsi qu'aux Députés des Troupes de ligne : huit ponts placés à des distances convenables, sur les fossés du Champ de Mars, pour passer à volonté de l'extérieur

dans l'intérieur : environ dix-huit mille Citoyens rempliſſant l'amphitéâtre du Roi & de l'Aſſemblée Nationale ; deux cens ſoixante mille autres Citoyens environ, placés aiſément & ſans confuſion, tant dans l'intérieur du Cirque, que dans toutes les allées qni l'environnent. Enfin, le côteau de Chaillot formant un troiſième amphithéâtre vraiment pittoreſque.

Telle eſt l'eſquiſſe de la décoration d'une fête, dont l'objet eſt unique dans l'hiſtoire, & qui ſurpaſſera ſans doute tout ce que la Grèce, Rome & Palmyre ont jamais imaginé & exécuté, même de plus brillant.

La dépenſe ſera bien éloignée de l'éclat de la cérémonie.

A la vérité, il va être remué vingt-quatre mille toiſes cubes de terre, qui, à raiſon de quatre francs la toiſe, forment un objet de quatre-vingt-ſeize mille livres.

Mais la Ville de Paris eſt obligée de donner chaque jour de l'ouvrage à douze mille Ouvriers, que les circonſtances privent de toute eſpèce de travail. Ce ſeront ces douze mille hommes, pris dans les différens Diſtricts, qui ſeront employés. Ainſi l'on peut dire, à proprement parler, que la dépenſe du remuement des terres eſt nulle.

Quant au reſte de la dépenſe, on eſpère, d'après tous les détails dans lequel on eſt entré, que le grand amphitéâtre & tous les autres acceſſoires ne paſſeront pas une ſomme de cent cinquante mille livres.

Nous obſervons que les gradins de l'amphithéâtre du cirque ne ſeront formés qu'avec de la

terre battue, sans aucune charpente; par conséquent aucun risque à courir.

Le Cirque sera façonné en plan incliné, du côté de la rivière, avec quatre lignes de pente par toise.

On a déjà agité quelle serait la marche qui précéderait la fête.

On a proposé de partir de la barrière du Trône, de suivre la rue du fauxbourg Saint-Antoine, le Boulevard jusqu'à la Porte Saint-Denis, la rue de la Féronnerie, la rue Saint-Honoré, la rue Saint-Nicaise, le Carrousel; ensuite, après avoir reçu le Roi, la Famille Royale & l'Assemblée Nationale, le Pont Royal, la rue du Bacq, la rue Saint Dominique, la grande rue du Gros Caillou; enfin, l'entrée dans le Cirque, par l'arc de triomphe, sur le bord de la rivière.

Il est aussi question d'un second jour de fête. Il consisterait dans une marche, des évolutions militaires, & des réjouissances champêtres.

Nous ne parlons, ni des salves d'artillerie, qui seront répétées, ni d'un *Te Deum* en musique militaire, ni d'illuminations. Notre objet n'a été que d'indiquer les préparatifs principaux de la fête, que les circonstances & des réflexions ultérieures ne feront que modifier.

---

*Sur l'Imprimé de PARIS.*

A MARSEILLE.

De l'Imprimerie de JEAN MOSSY, Pere & Fils, Imprimeurs de la Nation, du Roi & de la Ville.